



Indépendant & Entreprise

Organe Officiel du Syndicat des Indépendants

N° Spécial Présidentielle 2012 - N° 105

EDITORIAL

Le SDI agit, les candidats réagissent, nos adhérents choisissent

F. Bayrou

"La France solidaire"

F. Hollande

"Le changement c'est maintenant"

N. Sarkozy

"La France Forte"





**“L’information indispensable des indépendants, commerçants,
professions libérales, artisans, chef d’entreprises...”**

Ensemble pour réussir



Syndicat des indépendants

Présidentielle 2012 : Le SDI agit, les candidats réagissent, nos adhérents choisissent

Inutile de chercher l'information ailleurs, vous ne la trouverez pas. Le SDI est la seule organisation patronale à avoir défendu la TPE en sa qualité de segment particulier des "PME" auprès des candidats à l'élection Présidentielle 2012. Le SDI est la seule organisation patronale interprofessionnelle à avoir initié des réunions de travail avec les équipes de campagne des quatre candidats principaux afin d'obtenir des réponses et des engagements sur les sujets qui préoccupent à titre principal, sinon exclusif, les entreprises de moins de 20 salariés. En conséquence de quoi vous ne trouverez nulle part ailleurs un dossier plus complet que celui qui vous est présenté dans cette Édition Spéciale pour vous forger une opinion sur l'approche et l'attention portée aux TPE par ceux qui sont les plus crédibles à prétendre à la conduite des destinées de la Vème République à compter de Mai 2012, au premier rang desquels figurent Nicolas Sarkozy et François Hollande.

Éteignez la télé, coupez la radio, oubliez pour une heure cette campagne décevante et plongez-vous dans la lecture de ce numéro d'Indépendant & Entreprise dans lequel les présidentiables s'adressent directement au SDI, et donc à vous.

Consacrez-vous à ce média dans lequel l'horizon des candidats ne se limite pas à taxer les grandes entreprises ou à considérer les PME comme seules porteuses d'avenir par essence, mais s'ouvre sur les TPE, leur statut, leur financement, leurs perspectives.

Prenez connaissance des questions qui ne sont jamais posées par aucun journaliste.

Conservez ce numéro spécial dans les mois et les années qui viennent : l'une des personnes qui s'engagent auprès de vous est notre futur Président de la République.

N'oubliez jamais que vous représentez 8% du corps électoral français, lorsqu'une victoire ou une défaite se joue à 1, voire 2 points près.

Depuis plus de six mois maintenant, les équipes du SDI s'impliquent dans cette présidentielle pour obtenir l'identification et la reconnaissance de la TPE, dans un premier temps auprès des partis politiques, puis dans un second temps auprès des équipes de campagne des candidats. Sur le fond, nous avons toujours reçu bon accueil, et tenons à remercier ici nos différents interlocuteurs pour leur disponibilité ainsi que chaque candidat et leur ouverture d'esprit.

Seules exceptions notables, le Parti de Gauche et le Front National sont absents de ce magazine. Le Parti de Gauche a refusé d'engager un dialogue avec nous. M. Mélenchon ne figure pas parmi les candidats interrogés. Concernant le Front National, et après plusieurs réunions de travail avec la personne en charge des TPE au sein de son équipe de campagne, Mme Le Pen n'a pas jugé utile et/ou nécessaire de répondre aux 10 questions directement soulevées par le SDI, relatives aux TPE. Mme Le Pen n'a donc pas saisi l'occasion de s'adresser aux TPE et nous avons choisi de ne pas relayer la parole de son représentant, n'étant pas certains que cette parole reflète effectivement le programme de Mme Le Pen.

Afin de respecter une stricte neutralité, nous vous présenterons tout d'abord en pages 4 à 9 de ce numéro les réponses apportées à 10 points forts évoqués dans notre "Livre Blanc". Ces réponses vous sont communiquées dans l'ordre alphabétique des candidats, sans aucun ajout ni retrait, et sans aucun commentaire. Mais les réunions de travail auxquelles nous avons participé nous ont permis d'aller plus loin dans les projets, les informations, les réflexions. Il eût été dommage que vous ne puissiez profiter de ces échanges riches d'enseignements. C'est pourquoi vous trouverez en pages 10 à 15 quelques points saillants parmi ceux évoqués, assortis cette fois de commentaires. Vous pourrez constater que des logiques très différentes s'affrontent, lesquelles comportent chacune leurs avantages et leurs inconvénients pour les TPE.

Avant de poursuivre la lecture de ce numéro spécial d'Indépendant & Entreprise, édité pour éclairer votre choix au moment du vote des 22 avril et 6 mai prochain, je tiens à vous rappeler que le SDI est strictement apolitique. C'est la raison pour laquelle nous ne privilégions aucun candidat. Je sais d'expérience que les promesses n'engagent que ceux qui les croient. Rien n'est acquis tant que ce n'est pas inscrit dans le marbre, et même nos acquis peuvent être remis en cause si l'on n'y prend garde. En ma qualité de Président d'une organisation interprofessionnelle responsable devant ses adhérents, il n'est pas de mon rôle ou de ma responsabilité de critiquer tel candidat au regard de tel autre, mais d'appeler l'attention de tous sur les fondamentaux du SDI au bénéfice des TPE. Le SDI agit, les candidats réagissent, nos adhérents choisissent.

Le Président
Alexis GHIJSENS



**INDEPENDANT
& ENTREPRISE**
Organe Officiel du Syndicat
des Indépendants

REVUE D'INFORMATION DU SDI

16, Av de l'Agent Sarre
92700 Colombes
Tél. 01 48 17 00 58 - 01 49 38 09 67

Site web : www.sdi-pme.com
www.sdi-pme.fr

E-mail : sdi.nice@sdi-pme.fr
sdi.paris@sdi-pme.fr
sdi.lyon@sdi-pme.fr

Directeur de la publication :
M. Marc SANCHEZ

Rédacteurs de la publication :
Mlle Florence SEDOLA,
M. Marc SANCHEZ,
Mlle Carole RICHARD,
M. Jean-Guilhem DARRE,
Mme Marie SEGURA,
Mme Chrystèle DESPIERRE.

Président du SDI : M. Alexis GHIJSENS

Secrétaire Général : M. Marc SANCHEZ

Trésorier : Mme Madeleine MACKELS

Juristes du S.D.I. :
Mlle Florence SEDOLA,
Mme Marie SEGURA,
Mlle Carole RICHARD,
Mme Chrystèle DESPIERRE,
M. Jean-Guilhem DARRE,
M. Marc SANCHEZ.

Création et impression :
GROUPE HORSPISTE
23, rue du Sardon - 42800 Genilac.
ISSN : 1272-9140

La rédaction veille à la fiabilité des informations publiées, lesquelles ne pourraient toutefois engager sa responsabilité.

F. Bayrou : "La France solidaire"

SDI : Entendez-vous formaliser un cadre contractuel permettant un rééquilibrage des relations entre les professionnels et leurs partenaires bancaires ?

"Cela peut être une piste de réflexion. Mais plutôt que d'établir davantage de réglementation, je pense qu'il faut favoriser une saine concurrence entre les établissements bancaires dans le service aux professionnels afin de faire baisser les coûts et améliorer le service rendu."

SDI : Au constat que le secteur bancaire traditionnel ne remplit que très partiellement son rôle de financement de l'économie, envisagez-vous la création d'un dispositif d'accès au crédit pour les TPE, tel qu'une «Banque des TPE» ?

"Oui, je propose cette mesure dans le cadre de la refondation d'une stratégie de « produire en France ». Un établissement financier régionalisé, associant les collectivités locales, sera dédié au financement des PME et des entreprises de taille intermédiaire. Il faut tout faire pour

retrouver un environnement favorable à la production dans notre pays, et l'accès aux financements y contribue bien évidemment."

SDI : Dans son «Livre Blanc pour la présidentielle 2012», le SDI propose la mise en place d'un dispositif «zéro charges» d'une durée d'une année pour les primo employeurs de CDI à temps plein. Quelle est votre analyse de cette proposition ?

"Je partage votre analyse sur le rôle extrêmement positif pour l'emploi qu'ont les PME et TPE dans notre pays. Je propose, pour les entreprises de moins de 50 salariés, la possibilité de ne pas payer de charges pendant deux ans lors de l'embauche en CDI d'un jeune pour son premier emploi ou d'un chômeur. Je suis persuadé que cette mesure sera une bouffée d'oxygène pour toutes les petites entreprises, artisans, commerçants, qui hésitent à embaucher."

SDI : Les TPE s'estiment insuffisamment secondées par Pôle Emploi lors de la recherche de salarié(e)s. Estimez-vous opportun de doter Pôle Emploi de cellules spécialisées à destination des TPE ?

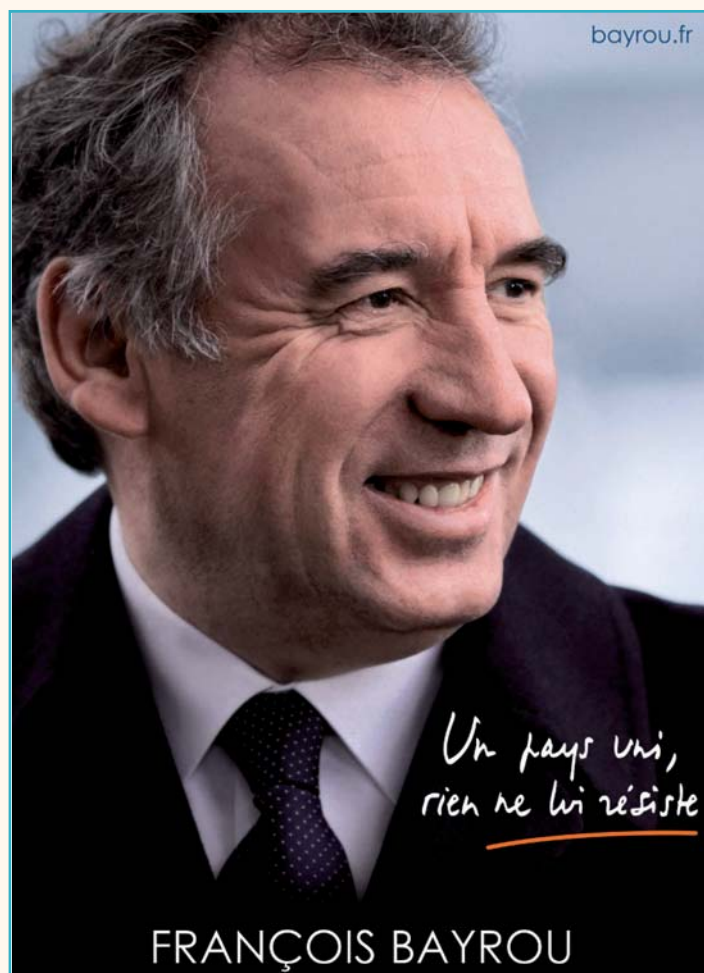
"C'est là tout le paradoxe de notre marché du travail : d'un côté des listes de chômeurs qui deviennent chaque mois plus importantes, de l'autre des offres d'emploi non pourvues faute de candidat ou de publicité. Il faudra bien évidemment travailler à une efficience accrue de Pôle Emploi, notamment dans sa relation aux TPE, afin de sortir de cette situation problématique."

SDI : Dans quelle mesure estimez-vous possible de supprimer le phénomène de «ressaut social» par le biais d'un prélèvement à la source mensuel ou trimestriel des charges RSI des professionnels indépendants ?

"La diversité des revenus perçus par les indépendants peut rendre techniquement difficile le prélèvement à la source. Mais je suis bien entendu en faveur d'une plus grande équité du prélèvement de l'impôt afin de limiter les difficultés de trésorerie pour les professionnels."

SDI : Entendez-vous légiférer sur des règles minimum de couverture accompagnées d'un mode de désignation transparent des organismes attributaires des contrats de complémentaires santé obligatoires de branche ?

"Nous devons nous interroger sur l'opportunité d'une complémentaire maladie unique et obligatoire, à l'échelle





nationale, à l'image de ce qui existe en Alsace Moselle. Cela serait une bonne solution aux problématiques de transparence et de négociation que vous évoquez, et permettrait de limiter le « reste à charge » des familles tout en assurant l'équilibre des comptes publics."

SDI : Quel(s) mode(s) de financement des organisations syndicales privilégiez-vous ?

"Je souhaite que le climat social dans notre pays soit plus apaisé. Nous devons pour cela ouvrir dès la fin du processus électoral un travail approfondi sur l'évolution de la démocratie sociale dans notre pays. Tous les sujets doivent être mis sur la table, même s'ils ne sont pas consensuels : le taux de syndicalisation, la gouvernance des entreprises, et bien évidemment le financement des syndicats et des organisations patronales."

SDI : Estimez-vous nécessaire de limiter le statut d'autoentrepreneur dans le temps ?

"Le statut d'auto entrepreneur est une bonne innovation car il permet de donner le goût d'entreprendre, sans imposer des contraintes trop importantes dès le départ. Je souhaite néanmoins que ce statut soit limité dans le temps et que l'on puisse accompagner ses bénéficiaires à rejoindre, à terme, le statut de droit commun."

SDI : Accepteriez-vous d'envisager la mise en place d'un délai de rétractation, conforme à celui existant pour les consommateurs, afin de mettre un terme aux pratiques commerciales de démarchage en one-shot au bord de la légalité ?

"La possibilité ouverte à des entreprises de revenir sur des contrats signés risque de créer de l'insécurité juridique, et de diminuer la sincérité et la confiance des relations commerciales entre professionnels. L'État doit assurer son rôle d'information sur ces pratiques commerciales douteuses, afin que les entrepreneurs puissent s'en prémunir en connaissance de cause."

SDI : Le SDI porte un projet de reconnaissance des TPE (entreprises de moins de 20 salariés) en qualité de segment particulier des PME, en vue de mesurer l'impact des politiques publiques sur cette catégorie d'entreprises. Estimez-vous possible, voire souhaitable, d'accorder une reconnaissance officielle (législative et/ou réglementaire) aux TPE ?

"Il me semble effectivement important de pouvoir analyser de façon précise l'impact des politiques publiques sur les TPE afin de mesurer leur efficacité. Néanmoins, créer un statut spécifique aux TPE conduirait à complexifier une réglementation déjà abondante, et renforcer les effets de seuil, comme c'est déjà le cas quand une entreprise passe de 50 à 51 salariés."

Je souhaite au contraire simplifier les contraintes administratives et fiscales pesant sur les entreprises et stabiliser ces réglementations dans le temps afin que les entrepreneurs puissent bénéficier d'une vision de long terme sur leur environnement juridique."

Je pense, en outre, qu'il nous faudra réfléchir avec les partenaires sociaux, le patronat et les pouvoirs publics à cette question de seuils." ■



Syndicat des indépendants
Ensemble pour réussir

*"Notre métier :
défendre vos droits"*

F. Hollande : "Le changement c'est maintenant"

SDI : Entendez-vous formaliser un cadre contractuel permettant un rééquilibrage des relations entre les professionnels et leurs partenaires bancaires ?

"L'un des mes engagements majeurs est de réinstaurer la justice mais aussi de conforter toutes les relations contractuelles. Cela passe par un meilleur rapport entre établissements bancaires et entreprises.

Or, trop souvent, lorsqu'il s'agit de TPE, d'artisans et de commerçants indépendants, la relation se trouve déséquilibrée, en leur défaveur, avec les organismes bancaires.

Poser les bases d'une relation de confiance à travers une contractualisation et une clarification des attentes et des engagements de chacun est donc nécessaire."

SDI : Au constat que le secteur bancaire traditionnel ne remplit que très partiellement son rôle de financement de l'économie, envisagez-vous la création d'un dispositif d'accès au crédit pour les TPE, tel qu'une «Banque des TPE» ?

"La Banque Publique d'Investissement (BPI) devra permettre l'accès au crédit des TPE. Elle proposera d'une part des prêts, des garanties bancaires, d'autre part des prises de participation minoritaires en lien avec les fonds régionaux de capital risque, mais aussi des prêts directs à l'exportation pour les TPE/PME. Le soutien à l'innovation et à la ré-industrialisation relèvera directement des Régions. La BPI interviendra au niveau local en appui des stratégies de développement économique et d'innovation des régions. De plus, les artisans, les commerçants, les TPE et les PME auront un interlocuteur unique dans chaque région."

SDI : Dans son «Livre Blanc pour la présidentielle 2012», le SDI propose la mise en place d'un dispositif «zéro charges» d'une durée d'une année pour les primo employeurs de CDI à temps plein. Quelle est votre analyse de cette proposition ?

"Il n'est pas concevable de traiter de la même manière les TPE et les autres types d'entreprises : c'est bien pourquoi leur taux d'impôt sur les bénéfices sera réduit à 15%.

C'est tout aussi vrai en matière de charges sociales. C'est pour cette raison que je maintiendrai, pour les TPE, les exonérations de cotisations sociales sur

les heures supplémentaires, outre bien entendu celles existant pour les salaires inférieurs à 1,5 SMIC.

Enfin, dans le cadre du contrat de génération que je propose, un employeur maintenant un salarié « senior » en emploi et recrutant un jeune en CDI sera totalement exonéré sur les deux emplois. "

SDI : Les TPE s'estiment insuffisamment secondées par Pôle Emploi lors de la recherche de salarié(e)s. Estimez-vous opportun de doter Pôle Emploi de cellules spécialisées à destination des TPE ?

"Les besoins des TPE sont là encore spécifiques. De manière générale, les Régions seront davantage responsabilisées sur la politique de l'emploi et de formation professionnelle sur les territoires, de sorte que l'ensemble des dispositifs travaillent en meilleure cohérence et surtout au plus près des besoins."

SDI : Dans quelle mesure estimez-vous possible de supprimer le phénomène de «ressaut social» par le biais d'un prélèvement à la source mensuel ou trimestriel des charges RSI des professionnels indépendants ?

"Cette situation présente des avantages et des inconvénients. Je sais d'expérience que modifier les paramètres d'un régime ne peut se faire que sur la base d'études approfondies et surtout dans un cadre totalement concerté. L'idée que vous évoquez pourra bien entendu être intégrée à cette discussion. Il en va de même du nécessaire effort de simplification, qui doit être poursuivi."

SDI : Entendez-vous légiférer sur des règles minimum de couverture accompagnées d'un mode de désignation transparent des organismes attributaires des contrats de complémentaires santé obligatoires de branche ?

"Il faut que les professions et leurs représentants s'emparent de ce dossier et qu'avec les pouvoirs publics, soient envisagées les meilleures solutions.

À ses débuts, la prévoyance collective a aussi connu des difficultés dans le milieu des entreprises, après quoi, sous l'effet combiné de l'expérience des acteurs et d'une régulation judicieuse, de grands progrès ont été enregistrés."





SDI : Quel(s) mode(s) de financement des organisations syndicales privilégiez-vous ?

"La question doit être abordée du point de vue global du financement du dialogue social dans notre pays, afin d'améliorer un système aujourd'hui insatisfaisant. Il me paraît difficile de segmenter trop avant les principes applicables en la matière. En revanche, quand ce sujet viendra sur la table, il conviendra de prendre pleinement en compte la situation de l'artisanat."

SDI : Estimez-vous nécessaire de limiter le statut d'autoentrepreneur dans le temps ?

"Le régime de l'auto-entrepreneur n'a pas été unilatéralement négatif. Il a contribué à la création d'entreprises. Il a permis à certains salariés jeunes ou expérimentés de bénéficier d'un complément de revenus dans des activités de services aux entreprises ou à la personne.

Mais, comme tout nouveau dispositif, des limites voire des

dérives sont apparues à l'expérience, qu'il convient de prendre en compte. Je pense notamment à l'émergence d'une concurrence peu justifiée à l'égard de professions artisanales très réglementées.

Il ne s'agit donc pas tant de supprimer ce régime que de le faire évoluer et de l'encadrer pour éviter les abus, en concertation avec les organisations représentatives."

SDI : Accepteriez-vous d'envisager la mise en place d'un délai de rétractation, conforme à celui existant pour les consommateurs, afin de mettre un terme aux pratiques commerciales de démarchage en one-shot au bord de la légalité ?

"La pratique du démarchage « sur le lieu de travail » pour les professionnels indépendants s'apparente effectivement aux démarchages habituellement réalisés « à domicile » et qui fait l'objet d'une protection du prospect par sa faculté à se rétracter dans un délai de 7 jours.

Sans méconnaître la spécificité de ce type de démarchage dans le monde professionnel, notamment en terme de services que cela apporte aux professionnels indépendants, et sans remettre en cause l'économie générale du système pour les démarcheurs, nous ouvrirons la réflexion sur l'instauration d'une période de rétractation ou sur l'instauration d'un système de « double validation » afin que la réponse obtenue au moment du démarchage n'engage pas définitivement le prospect."

SDI : Le SDI porte un projet de reconnaissance des TPE (entreprises de moins de 20 salariés) en qualité de segment particulier des PME, en vue de mesurer l'impact des politiques publiques sur cette catégorie d'entreprises. Estimez-vous possible, voire souhaitable, d'accorder une reconnaissance officielle (législative et/ou réglementaire) aux TPE ?

"Aujourd'hui, l'absence de définition légale de ce qu'est une TPE empêche d'élaborer des études et des statistiques claires, permettant d'évaluer objectivement les politiques publiques qui y sont menées.

Il convient de ce fait d'adopter une définition précise des TPE en terme de nombre de salariés en concertation avec les acteurs concernés. Pour le reste, il est nécessaire d'éviter de créer des nouveaux effets de seuils, dont on connaît trop les inconvénients." ■



Syndicat des indépendants
Ensemble pour réussir

*"Notre métier :
défendre vos droits"*

N. Sarkozy : "La France Forte"

SDI : Entendez-vous formaliser un cadre contractuel permettant un rééquilibrage des relations entre les professionnels et leurs partenaires bancaires ?

"Le développement des PME est une priorité majeure à mes yeux. Je souhaite donc que tout soit fait pour lever les barrières qui peuvent entraver ou ralentir leur croissance. Cette nécessité s'impose tout particulièrement dans le domaine stratégique du financement. Cela suppose en premier lieu de créer un cadre propice à des relations plus équilibrées entre les PME et leurs partenaires bancaires. S'agissant des contraintes proprement juridiques, je propose également de supprimer le privilège du Trésor Public, afin que les banques ne rationnent pas leurs prêts aux PME en raison de la faiblesse relative des garanties qui leur sont offertes en cas de faillite. Il s'agit là d'une évolution majeure de notre droit, attendue depuis de longues années par les PME et qui permettra de faciliter l'octroi du crédit, en assurant aux créanciers privés un meilleur traitement en cas de procédure collective. Les mesures de ce type contribueront à créer un cercle vertueux pour l'économie réelle. Elles participeront à la modernisation du cadre dans lequel s'inscrivent les relations entre les professionnels et leurs banques."

SDI : Au constat que le secteur bancaire traditionnel ne remplit que très partiellement son rôle de financement de l'économie, envisagez-vous la création d'un dispositif d'accès au crédit pour les TPE, tel qu'une «Banque des TPE» ?

"Depuis 2007, je me suis engagé avec force pour améliorer l'accès au financement des entreprises. OSEO, qui est en première ligne, a permis aux PME-TPE d'accéder à trente milliards d'euros de financements en 2011. Pour le financement de court terme, plus de huit milliards d'euros de créances ont été financés. En outre, l'action du Médiateur du crédit a permis de sauvegarder plus de 200 000 emplois en débloquent plus de trois milliards d'euros. Je propose de poursuivre cette mobilisation des financements en faveur du développement des TPE et des PME. C'est la raison pour laquelle j'ai annoncé la création d'une banque de l'Industrie, filiale d'OSEO, et je souhaite pérenniser la médiation du crédit. C'est également en ayant à l'esprit les difficultés des petites entreprises, que je me suis engagé à ce que le crédit-impôt recherche leur soit avancé, lorsqu'elles n'ont pas la capacité financière suffisante, pour éviter que des contraintes

de financement ne les bloquent dans le développement de projets innovants."

SDI : Dans son «Livre Blanc pour la présidentielle 2012», le SDI propose la mise en place d'un dispositif «zéro charges» d'une durée d'une année pour les primo employeurs de CDI à temps plein. Quelle est votre analyse de cette proposition ?

"Je suis très attaché au développement des très

petites entreprises. Ce sont les hommes et les femmes qui les dirigent qui font la vitalité et le dynamisme de nos territoires. Vos entreprises représentent plus de 20% de la valeur ajoutée créée dans le pays et 20 % des emplois. Elles sont une chance formidable pour accompagner le redressement de notre économie. Pour jouer pleinement leur rôle, elles ont besoin de plus de compétitivité. Depuis 2007, j'ai fait de la baisse des charges des PME et des TPE une priorité. La réforme de la taxe professionnelle, la suppression de l'imposition forfaitaire annuelle, le triplement du crédit-impôt recherche, l'exonération de charges sociales pour les TPE qui embauchent un jeune de moins de 26 ans, constituent des exemples de réformes dont les PME et les TPE ont été largement bénéficiaires. Cette baisse des charges doit être amplifiée, en réduisant le coût du travail. C'est un enjeu déterminant pour toutes les entreprises, mais davantage encore pour les TPE, en particulier les plus petites d'entre elles. La suppression du paiement des cotisations familiales, pour les salaires compris entre 1 et 2,4 fois le SMIC concernera ainsi l'immense majorité des TPE : 93% des effectifs des TPE représentant en effet 86% de la masse salariale ; 70 % de leurs salariés ont une rémunération inférieure à 1,6 SMIC. Cette mesure représente donc une baisse de charges de 2 milliards d'euros pour les PME/TPE. Les candidats qui proposent au contraire d'alourdir les charges pesant sur le travail, par exemple en augmentant les cotisations « retraite », en réduisant les allègements de charges, en alignant le RSI sur le régime général ou en supprimant les exonérations sociales et fiscales sur les heures supplémentaires, pénaliseront le développement de vos entreprises et détruiront des emplois."

SDI : Les TPE s'estiment insuffisamment secondées par Pôle Emploi lors de la recherche de salarié(e)s. Estimez-vous opportun de doter Pôle Emploi de cellules spécialisées à destination des TPE ?

"À mes yeux, le bon fonctionnement du marché de l'emploi doit être une des priorités des réformes structurelles pour les années à venir. Améliorer l'appariement entre l'offre et la demande est une première étape indispensable. L'accompagnement des entreprises souhaitant embaucher est une des priorités que j'entends fixer à notre service public de l'emploi. En effet, le recrutement d'un salarié représente à la fois un enjeu stratégique et un coût non négligeable pour les petites entreprises. Je souhaite que tout soit fait pour minimiser ce coût, tout en assurant la meilleure qualité d'information et d'accompagnement. C'est précisément pour jeter les bases d'un service public de l'emploi adapté aux besoins des entreprises et aux caractéristiques d'une économie moderne que j'ai voulu la création de Pôle Emploi en décembre 2008. Dans cet esprit, je souhaite bien évidemment que les équipes de Pôle Emploi puissent s'investir pour accompagner les TPE dans leurs démarches de recrutement. Le rôle de ces entreprises, qui représentent en moyenne près de 70% des créations d'emplois annuelles, est en effet décisif dans la lutte contre le chômage. La création d'équipes spécialisées dans les recrutements destinés aux TPE me paraît donc souhaitable, dès lors qu'elle s'inscrit dans le mouvement général d'adaptation de Pôle Emploi aux évolutions actuelles du marché du travail."

SDI : Dans quelle mesure estimez-vous possible de supprimer le phénomène de «ressaut social» par le biais d'un prélèvement à





la source mensuel ou trimestriel des charges RSI des professionnels indépendants ?

"Des mesures d'assouplissements du mode de règlement des cotisations sociales ont été votées dans la loi de financement de la sécurité sociale pour 2012. Elles prévoient la fin du décalage de deux ans entre activité et perception des cotisations. Le cotisant a désormais le choix entre trois modes de cotisations : il peut calculer et verser ses cotisations provisionnelles sur une base estimée du revenu de

l'année en cours - et non plus sur la base de l'avant-dernière année - selon des modalités assouplies, il peut demander une régularisation anticipée des cotisations dès que le revenu fiscal de l'année précédente est connu et non plus en fin d'année et il peut enfin choisir de modifier, en cours d'année, la périodicité du paiement de ses cotisations et passer d'un paiement mensuel à un paiement trimestriel."

SDI : Entendez-vous légiférer sur des règles minimum de couverture accompagnées d'un mode de désignation transparent des organismes attributaires des contrats de complémentaires santé obligatoires de branche ?

"C'est un sujet majeur. En matière de régulation des tarifs et de l'offre de prestations, je crois à la transparence et à la concurrence. Les organismes attributaires doivent être désignés dans un cadre clair et connu de tous. Ce qui compte en la matière, c'est l'intérêt des affiliés. Si les règles doivent être améliorées, je n'hésiterai pas à le faire, en concertation avec tous les acteurs concernés."

SDI : Quel(s) mode(s) de financement des organisations syndicales privilégiez-vous ?

"Les organisations syndicales jouent à mes yeux un rôle déterminant dans notre démocratie sociale. C'est cette philosophie qui a guidé les décisions que j'ai prises durant la réforme de notre système de retraite.

La modernisation de notre économie, de notre marché du travail et de notre protection sociale ne peut se faire sans des organisations syndicales puissantes et disposées à pleinement jouer le jeu de la négociation avec les pouvoirs publics. La poursuite de cette mission doit pouvoir s'appuyer sur des ressources stables et transparentes. La modernisation des mécanismes de financement assurant le fonctionnement des organisations syndicales me paraît donc souhaitable. Elle doit s'inscrire dans une réflexion d'ensemble, permettant d'adapter également les dispositifs existants en matière de formation professionnelle ou de gestion paritaire. Ce travail de long terme peut toutefois débuter par une évolution du financement des syndicats. Partisan déclaré de la souplesse dans les négociations sociales, je souhaite donc que les évolutions possibles soient discutées en priorité au sein des différentes branches par l'ensemble des organisations représentatives. Dans cette perspective, je souhaite que la possibilité de mettre en place un modèle de financement reposant sur des contributions des employeurs calculées en fonction de la masse salariale soit discutée de manière approfondie."

SDI : Estimez-vous nécessaire de limiter le statut d'autoentrepreneur dans le temps ?

"Pour répondre à cette distorsion de concurrence, j'ai proposé d'étendre aux travailleurs indépendants le bénéfice du dispositif « zéro chiffre d'affaires/zéro charges » dont bénéficient les auto-entrepreneurs. Les travailleurs indépendants qui ont un petit chiffre d'affaires, par exemple parce qu'ils débutent, ne doivent plus être pénalisés par le système actuel des cotisations minimales. L'application de ce dispositif représentera une baisse de charges de deux cent cinquante millions d'euros, financés par la création d'un impôt minimal sur les grands groupes.

Il est également nécessaire de simplifier l'environnement administratif et fiscal du chef d'entreprise. C'est dans cet esprit que j'ai proposé une méthode simple : pour toute norme créée, deux existantes devront être supprimées. Le Conseil économique social et environnemental sera chargé de l'application de cette nouvelle règle d'or de la simplification. L'inflation et l'instabilité des normes étouffent nos entreprises, il faut y mettre un terme."

SDI : Accepteriez-vous d'envisager la mise en place d'un délai de rétractation, conforme à celui existant pour les consommateurs, afin de mettre un terme aux pratiques commerciales de démarchage en one-shot au bord de la légalité ?

"Le code de la consommation protège davantage les consommateurs que les professionnels face à ce type de démarche commerciale. Le législateur a estimé que le consommateur se trouve dans une situation de vulnérabilité particulière lorsqu'il est sollicité hors des lieux habituels de vente. Cette réglementation prévoit donc un délai de rétractation de sept jours au bénéfice du consommateur et interdit au démarcheur de percevoir sous quelque forme que ce soit une contrepartie financière avant l'expiration de ce délai. Les professionnels ne se trouvent pas dans cette situation puisqu'ils sont démarchés dans le cadre de leurs fonctions. En revanche, ils sont protégés comme le consommateur dès lors que l'objet de la vente n'a pas de rapport direct avec son activité professionnelle. Il faut donc que les professionnels soient particulièrement vigilants lorsqu'ils sont démarchés. Ils peuvent également invoquer un vice de consentement pour demander la nullité du contrat devant les juridictions civiles."

SDI : Le SDI porte un projet de reconnaissance des TPE (entreprises de moins de 20 salariés) en qualité de segment particulier des PME, en vue de mesurer l'impact des politiques publiques sur cette catégorie d'entreprises. Estimez-vous possible, voire souhaitable, d'accorder une reconnaissance officielle (législative et/ou réglementaire) aux TPE ?

"Au niveau juridique, la Loi de Modernisation de l'Économie a proposé une première avancée avec la définition des micro-entreprises de moins de 10 salariés. Mais sur le fond, c'est dans la politique quotidienne conduite à l'égard des entreprises que s'exprime, ou non, la prise en compte des contraintes propres aux TPE. Et en la matière, la reconnaissance la plus importante pour les TPE, c'est de dire que ces entreprises n'ont pas la capacité d'absorber des charges nouvelles, de subir une augmentation du coût du travail, de supporter des normes en nombre croissant. C'est le discours de vérité que je souhaite porter et adresser fondamentalement aux entrepreneurs que vous êtes." ■

François Bayrou reste ferme sur l'objectif de réduction des déficits publics

La délocalisation des centres de décision de financement des entreprises

Le niveau régional privilégié

A l'instar de François Hollande, François Bayrou propose d'impliquer totalement les régions et les collectivités locales dans le financement des entreprises. Cette mission de financement se borne toutefois à celui des PME et ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire), sans mention des TPE. Cette proposition consiste en conséquence à confirmer la création de la Banque des PME mise en place par Nicolas Sarkozy, en la forme du rapprochement entre différents organismes existants : OSEO, le FSI et la Caisse des Dépôts.



Le financement par branches d'activité

François Bayrou défend, comme François Hollande et Nicolas Sarkozy, la mise en place d'une Banque de l'Industrie. Il partage avec ces deux candidats la volonté de réindustrialiser la France selon le principe dont il fut l'élément moteur dans cette campagne, du "Fabrication française" devenu depuis "Fabriqué en France".

La suppression de la loi TEPA concernant le régime des heures supplémentaires

Rétablir l'égalité entre les salariés

François Bayrou considère comme illégitime le fait que le revenu des salariés soit soumis à l'impôt selon que les heures réalisées l'ont été dans le cadre du temps de travail habituel, ou bien sous la forme d'heures supplémentaires.

La politique de formation

Les besoins en terme de formation ne sont pas uniformes sur l'ensemble du territoire national. Prenons pour exemple le secteur du Sud de la France dont les besoins en personnels de tourisme (secteur HCR essentiellement) est structurellement plus fort qu'ailleurs. Chaque territoire a son histoire, est structurellement plus demandeur dans tel domaine ou tel autre. Par la décentralisation des centres de décision à l'échelon régional, François Hollande entend rapprocher les besoins de l'offre. Cet élément revêt d'autant plus d'importance que les régions financent à ce jour 60% des frais de formation sans disposer de contrôle réel sur leur utilisation.

Les entreprises directement concernées

Mais le projet du candidat va plus loin que celui de ses compétiteurs, puisque François Bayrou entend supprimer les aides aux entreprises attachées à la loi TEPA, et ce quelle que soit la taille de l'entreprise.

Le régime de l'autoentrepreneur

Une limitation dans le temps

Sensible aux arguments du SDI, François Bayrou entend imposer aux autoentrepreneurs une durée maximum d'exercice de l'activité sous ce régime, avant de les intégrer dans le régime de droit commun. Le candidat propose de fixer cette durée à trois ans. Pour mémoire, l'une des 17 propositions du SDI consistait à limiter l'exercice sous ce régime à 18 mois, délai qui nous semble suffisant pour juger de la pérennité d'une activité nouvelle.

L'absence d'alignement des régimes des TNS et des autoentrepreneurs

Au même titre que les membres de l'équipe de campagne de François Hollande, la proposition de Nicolas Sarkozy visant à aligner les régimes TNS et autoentrepreneur dans leurs modalités de paiement des charges est considérée comme improbable pour ne pas dire démagogique dans l'entourage de François Bayrou. Les arguments avancés sont essentiellement liés au coût que représenterait la mise en oeuvre d'une telle mesure. Pour autant, François Bayrou n'exclut pas d'engager des discussions sur des modalités permettant de limiter au mieux les effets de "ressaut" dans la trésorerie des entreprises dus au décalage dans le paiement des charges.

Vers une réforme de la formation professionnelle ?

François Hollande maintient son projet d'alignement des cotisations maladie des professionnels indépendants au niveau de celles applicables aux salariés, soit un surcoût évalué à 1,7 milliards d'euros sur les cotisations RSI des TNS (Travailleurs Non Salariés).

Un constat partagé

Concernant le sujet de la formation professionnelle, François Bayrou est en accord avec le SDI, ainsi qu'avec les autres candidats interrogés pour affirmer la nécessité d'une réforme en profondeur d'un système qui ne fonctionne pas. Voici un sujet fédérateur où l'on voit que de graves dysfonctionnements empêchent la formation professionnelle de jouer pleinement son rôle d'accompagnement des personnes en besoin de qualification, tout simplement pour trouver un travail.

Priorité à l'accompagnement dans l'emploi

Pour répondre à l'une des objections soulevées par les TPE interrogées sur leurs difficultés d'embauches, François Bayrou propose la mise en place d'un suivi, d'un accompagnement du salarié dans l'entreprise. L'objectif est de faire coïncider les besoins avec la personne en cours de formation, sans que le chef d'entreprise ne doive y consacrer trop de temps, par ailleurs précieux.

Le point de vue du SDI

Toute vérité est bonne à dire

Cette phrase pourrait être le slogan de campagne de François Bayrou, lequel répète inlassablement depuis cinq ans que la seule promesse viable qui puisse être formulée auprès des Français est celle du "sang, du labeur, des larmes et de la sueur" selon la célèbre formule de Winston Churchill. Mais ce dernier ne briguaît aucun mandat à l'époque. Les propositions qui découlent de ce postulat ne sont pas de nature à soulever l'enthousiasme des foules, bien qu'il faille se remémorer les conditions dans lesquelles cette campagne a démarré.

Un remède contre l'oubli

De fait, la Présidentielle 2012 place malheureusement dans l'ombre les défis financiers majeurs auxquels la France devra faire face dans les prochaines années. Alors que chacun s'accordait à considérer à l'automne dernier que l'élection se jouerait sur la question de la capacité à assurer une bonne gestion des comptes publics, ce thème a rapidement cédé la place aux querelles de cours d'école élémentaire. Les digues de la vertu financière ont fini par tomber sous les assauts d'une actualité toujours riche en épiphénomènes, sources inlassables de commentaires sans contenu ni perspectives. Que l'on adhère ou non à son programme, François Bayrou présente l'avantage d'être personnage proposant des solutions de long terme, doté d'une ligne de conduite invariable.

Un programme en manque d'originalité

En ce qui concerne le sujet qui nous intéresse, à savoir les entreprises, les propositions de François Bayrou se retrouveront peu ou prou dans les pages suivantes consacrées à François Hollande et Nicolas Sarkozy. Le thème de la ré industrialisation y est repris, tout comme celui du financement des entreprises par un moyen décentralisé. Concernant les charges, François Bayrou redonne moins sous la forme d'une exonération (limitée à deux ans) pour toute nouvelle embauche dans une entreprise de moins de 50 salariés, que ce qu'il prend en supprimant les exonérations de charges sur les heures supplémentaires. Quant au seuil retenu pour les exonérations de charges, il nous semble largement sur dimensionné au regard des besoins exprimés par les TPE, et source d'effets d'aubaine qui dilueront d'autant l'impact attendu. La seule proposition originale qui mérite à notre sens attention est celle concernant la mise en place



d'une complémentaire maladie universelle. Mais on voit mal pourquoi il serait nécessaire de mettre en place un doublon à la Sécurité Sociale existante. Autant directement prévoir d'augmenter les charges d'assurance maladie en échange de meilleurs remboursements.

Un grave déficit d'attention à l'égard des TPE

Le revers de la médaille est qu'aucune des 20 propositions du candidat ne mentionne les TPE comme source d'avenir, ni même ne les mentionne en qualité d'entreprises à part entière. Les TPE sont toujours noyées sous le vocable trompeur de "PME" dont on sait qu'il est loin de recouvrir la réalité de nos petites entreprises. Ainsi, à plusieurs reprises dans les réponses apportées par François Bayrou aux 10 questions du SDI, il est fait référence de façon explicite ou implicite aux PME. C'est notamment le cas en ce qui concerne le financement des entreprises, avec référence aux PME et aux ETI sans mention des TPE. Ce déficit d'attention à l'égard des TPE est encore plus symptomatique sur la proposition d'exonération des charges dans laquelle François Bayrou estime que sa proposition d'exonération pour tout nouvel emploi dans les entreprises de moins de 50 salariés bénéficiera aux "petites entreprises, artisans, commerçants", laissant ainsi entendre qu'une entreprise de moins de 51 salariés est une "TPE", ce qui est inexact en fait, comme dans les définitions françaises et européennes actuellement en vigueur.

Les principales mesures de François Bayrou

- Créer une ou plusieurs banques de financement des PME, par secteurs géographiques et/ou par branches professionnelles
- Exonérer de charges pendant 2 ans sur 1 nouvel emploi en CDI pour les entreprises de moins de 50 salariés
- Augmenter la TVA d'1 point en 2012 puis d'1 point en 2014
- Mettre en place une complémentaire santé universelle obligatoire
- Supprimer la loi TEPA pour toutes les entreprises

François Hollande prône la décentralisation et une approche différenciée des entreprises

Une action proche du terrain

Le point central des propositions de François Hollande consiste à rapprocher les entreprises des centres de décisions, en apportant une attention particulière aux TPE et aux PME. L'échelon décisionnel ne serait plus l'État, mais les Régions, en collaboration avec les autres collectivités locales que sont les départements, les grandes communes et les communautés de communes.

La mise en place d'une banque publique d'investissement (BPI)

Constituée de façon hybride entre le fonctionnement actuel d'OSEO et celui d'une banque commerciale classique, la banque d'investissement répondrait, au moins partiellement, à la demande du SDI relative à la notion de "Banque des TPE".



Un interlocuteur unique dédié aux TPE-PME

Au sein de chaque structure de "banque d'investissement" serait désigné un interlocuteur unique dédié aux TPE (comprises comme étant les entreprises de moins de 20 salariés) et les PME. Le rôle de cet interlocuteur ne serait plus seulement d'intervenir amiablement auprès des banques en vue de l'obtention d'un crédit avec le succès que l'on sait, mais de doter cette intervention du seul langage compris par nos chers banquiers : la garantie en monnaie sonnante et trébuchante.

La Région comme interlocuteur global des besoins de l'entreprise

La couverture des besoins financiers des TPE-PME

Ni totalement OSEO, ni totalement établissement financier classique, la banque publique d'investissement aurait pour objet d'accompagner les entreprises dans leurs besoins de financement,

qu'il s'agisse du crédit de trésorerie ou de l'investissement, par le biais de garanties accordées en compensation de prêts bancaires, de participations minoritaires, ou d'aides à l'export.

Au-delà du financement, lequel serait assuré par le fléchage de fonds actuellement à disposition d'OSEO, la Caisse des Dépôts et le doublement du plafond des LDD (Livrets de Développement Durable), les Régions auraient aussi en charge la politique de la formation et celle de l'emploi.

La politique de formation

Les besoins en terme de formation ne sont pas uniformes sur l'ensemble du territoire national. Prenons pour exemple le secteur du Sud de la France dont les besoins en personnels de tourisme (secteur HCR essentiellement) est structurellement plus fort qu'ailleurs. Chaque territoire a son histoire, est structurellement plus demandeur dans tel domaine ou tel autre. Par la décentralisation des centres de décision à l'échelon régional, François Hollande entend rapprocher les besoins de l'offre. Cet élément revêt d'autant plus d'importance que les régions financent à ce jour 60% des frais de formation sans disposer de contrôle réel sur leur utilisation.

La maîtrise des actions de Pôle Emploi

La fusion des ASSEDIC et de l'ANPE, pour donner naissance à Pôle Emploi, a fait l'objet en 2011 d'un rapport sénatorial d'où il ressortait que, malgré quelques difficultés, cette fusion était un véritable succès. Les conclusions de ce rapport étaient pour le moins curieuses pour qui connaît dans son entourage un demandeur d'emploi, et diamétralement opposées aux conclusions établies par le SDI pour le compte des TPE dans le prolongement de son sondage de Mai 2011. Là encore, François Hollande entend que les régions aient leur mot à dire quant aux modalités de rapprochement de l'offre et de la demande et à la formation des demandeurs d'emploi au regard des besoins locaux de main-d'oeuvre. À ce jour, seules 15% des formations sont réalisées à l'initiative de Pôle Emploi et 75% des demandes de formation des demandeurs d'emploi ne sont pas satisfaites.

Vers une réforme du statut d'autoentrepreneur ?

Différencier les modalités d'exercice

Concernant le devenir du statut d'autoentrepreneur, la position de François Hollande n'est pas encore tranchée, même s'il estime nécessaire de différencier ceux qui utilisent le statut de manière complémentaire (salariés, retraités), de ceux qui l'utilisent comme moyen de démarrer une activité pérenne.

60% des entreprises nouvelles créées sont des autoentreprises

À ce jour, 60% des activités nouvelles exercées à temps plein sont

créées sous forme d'autoentreprises. Les autoentrepreneurs représentent désormais le quart des TNS inscrits, encore qu'il convient de relativiser largement ce chiffre sous deux aspects principaux.

Un revenu proche du RSA

Le premier est lié au fait que seule la moitié des autoentrepreneurs a déclaré un chiffre d'affaires en 2010. Le second est relatif à la moyenne mensuelle du chiffre d'affaires réalisé par un autoentrepreneur, à savoir 1.000€. Une fois les charges sociales et fiscales déduites, ainsi que les coûts fixes (non déductibles par nature dans ce régime), le revenu net réel tiré de l'activité se rapproche du RSA.

Alignement des régimes autoentrepreneurs et TNS : un leurre ?

Interrogée sur la proposition de Nicolas Sarkozy visant à aligner les modalités de paiement des charges RSI des artisans, commerçants et professionnels libéraux sur celles des autoentrepreneurs, l'équipe de François Hollande la juge démagogique, car inapplicable. Cette position est du reste identique à celle de François Bayrou. Autant il est possible, bien que périlleux, d'évaluer des revenus sur un CA plafonné comme c'est aujourd'hui le cas pour les autoentrepreneurs, autant il est bien difficile, voire impossible, d'évaluer un revenu sur la seule base du CA. C'est la raison pour laquelle l'une des 17 propositions du SDI envisageant cet alignement fixait dans le même temps un seuil de CA à 100.000€. De fait, la proposition de Nicolas Sarkozy, encore peu fouillée, ne concerne que les entrepreneurs individuels en phase de démarrage ayant un "petit chiffre d'affaires".



La mesure qui fâche : +1,7 Mds€ de cotisations RSI

François Hollande maintient son projet d'alignement des cotisations maladie des professionnels indépendants au niveau de celles applicables aux salariés, soit un surcoût évalué à 1,7 milliards d'euros sur les cotisations RSI des TNS (Travailleurs Non Salariés).

Le point de vue du SDI

Priorité aux TPE ?

François Hollande est le seul candidat à placer les TPE/PME au centre d'une volonté de redynamisation de l'économie. Les deux premiers points de son programme (les "60 propositions") portent sur le financement du développement et l'accès au financement de ces entreprises au travers de la Banque Publique d'Investissement et la mise en place d'un interlocuteur unique pour les TPE, les artisans et les commerçants.

La reconnaissance de la TPE

François Hollande estime opportun de reconnaître les TPE comme segment particulier des PME pour mieux adapter les politiques publiques. Il en tire du reste les conséquences dans son programme. C'est ainsi par exemple que l'IS sur les grandes entreprises serait remonté à 35% et abaissé à 15% sur les TPE. De même, les exonérations de charges applicables sur les heures supplémentaires depuis la loi TEPA de 2008 seraient supprimées, sauf pour les entreprises de moins de 20 salariés. Cette approche est strictement conforme à celle préconisée par le SDI, sur la base de différents rapports élaborés entre 2006 et 2011 par le pouvoir législatif, comme par le pouvoir exécutif, mais dont les conclusions n'ont jamais été mises en oeuvre jusqu'à présent.

Avantages et inconvénients de la décentralisation

La volonté de déconcentrer les décisions pour les rendre plus proches du terrain, si elle est louable en soit, comporte néanmoins le risque de multiplier les politiques, sans cohérence au niveau national. De plus, si la quasi totalité des régions est actuellement dirigée par la gauche, il est bien évident que cette situation évoluera dans le temps, avec les risques induits en terme de conflits avec un pouvoir central d'une autre tendance politique. Il convient toutefois de souligner que la compétition qui ne manquera pas de s'instaurer entre régions pour attirer les entreprises devrait être favorable à ces dernières. Dans un monde idéal axé sur la recherche de l'intérêt général, les bonnes pratiques de financement, et/ou de formation qui fonctionnent à tel niveau local pourraient être dupliquées. Mais sommes-nous dans un monde idéal ?

Plus de charges pour tous selon une approche différenciée

Point crucial qui se retrouvera dans tous les programmes, le redressement des finances publiques passera nécessairement par des coupes budgétaires. La seule divergence entre les programmes sur ce point est de savoir qui sera mis à contribution. Fidèle à sa ligne de conduite, François Hollande propose d'accroître les charges sur les "riches", qu'il s'agisse des entreprises ou des particuliers. La question est donc de savoir dans quelle mesure, et jusqu'à quand, les TPE seront préservées, sachant qu'il est d'ores et déjà prévu d'augmenter les charges RSI de 1,7 Mds€...

Les principales mesures de François Hollande

- Créer une Banque Publique d'Investissement pour les TPE/PME
- Reconnaître la TPE (pour des besoins statistiques)
- Limiter l'allègement de la réforme de la taxe professionnelle
- Moduler l'IS selon la taille des entreprises
- Relever de 0,1 point par an les cotisations vieillesse salariales et patronales
- Supprimer la loi TEPA (sauf pour -20 salariés)

Nicolas Sarkozy reste axé sur un objectif de baisse des charges des entreprises

Le maintien des dispositifs existants de soutien aux entreprises

Le médiateur du crédit et OSEO pérennisés

Tous les dispositifs d'ores et déjà mis en place sont conservés et pérennisés. Tel est le cas du Médiateur du crédit, du FSI (Fonds Stratégique d'Investissement) et des modalités d'intervention d'OSEO pour l'accès au crédit des entreprises.

La baisse des charges sur le travail comme priorité absolue

Les dispositifs "zéro charges"

Les dispositifs zéro charges sur les moins de 26 ans et les plus de 55 ans seraient pérennisés. L'objectif est d'inciter les entreprises à embaucher ces publics qui ont le plus de difficultés à trouver un emploi, soit du fait de leur inexpérience, soit du fait de leur âge. Il est pour le moins logique que des mesures soient prises pour les seniors, compte tenu de l'augmentation des durées de cotisations retraites.



La mise en place de la TVA sociale

Bien entendu, l'augmentation de la TVA contre la suppression des charges patronales d'allocations familiales pour les salaires compris entre 1 et 2,1 SMIC, d'ores et déjà votée par le Parlement, serait mise en place comme prévu à compter du 1er octobre 2012. Selon les rapports et études à disposition de nos interlocuteurs, l'augmentation corrélative de la TVA de 19,6% à 21,2% serait sans effet sur la consommation des ménages. Il serait pour le moins intéressant d'avoir accès à ces études et leurs postulats pour conclure que l'augmentation d'une taxe reste sans effet sur le prix final.

L'alignement du statut des TNS sur celui des autoentrepreneurs

Une promesse relayée par Frédéric Lefèbvre

Promesse de campagne de Nicolas Sarkozy, la mise en oeuvre de ce dispositif a récemment été confirmée par Frédéric Lefèbvre en sa qualité de Secrétaire d'Etat en charge du Commerce, de l'Artisanat, des PME, du Tourisme, des Services, des Professions Libérales et de la Consommation, au cours des Assises de l'artisanat.

Une mesure très encadrée

L'objectif est de permettre aux professionnels indépendants de s'acquitter de leurs charges RSI selon les mêmes modalités que les autoentrepreneurs, à savoir en fonction du chiffre d'affaires. L'équipe de campagne reste très floue quant aux modalités concrètes de fonctionnement de ce dispositif, lequel serait limité aux entrepreneurs individuels nouvellement créés à chiffre d'affaires "limité". N'est-ce pas déjà la définition de l'autoentrepreneur ?

La levée des effets de seuil

Toutes les entreprises sur un pied d'égalité

Il existe plusieurs seuils dans les entreprises, en fonction du nombre de salariés, qui ont pour effet d'augmenter leurs charges financières (taxe à la formation notamment) mais aussi réglementaires. Nicolas Sarkozy entend supprimer ces effets de seuil, ou en lisser les contraintes dans le temps.

La reconnaissance des entreprises de moins de 20 salariés constituerait un effet de seuil

Il résulte de ce qui précède que Nicolas Sarkozy n'envisage pas de créer de nouvelles catégories d'entreprises telles que celle des moins de 20 salariés par exemple. Il n'est pas le seul à tenir cette position, identique à celle de l'ensemble des autres candidats interrogés, y compris François Hollande qui mentionne les risques de l'effet de seuil (cf page 7 de ce numéro) tout en approuvant le principe de la reconnaissance statistique des moins de 20 salariés.

La réforme en profondeur de la formation professionnelle

L'emploi lié à la formation

Il semble que le rapport du Sénat sur Pôle Emploi n'ait pas plus impressionné N. Sarkozy que F. Hollande (cf page 12). À ce jour,

12% des fonds de la formation professionnelle sont disponibles pour Pôle Emploi. Or, la formation est bien souvent une condition sine qua non de retour à l'emploi, ainsi que l'expliquent nos adhérents à partir de 5 salariés, avec une montée en puissance de cette problématique d'employabilité proportionnelle à la taille de l'entreprise.

Un gâteau de 31 Mds€ dans la main des partenaires sociaux

L'énorme difficulté à laquelle devra faire face tout politique désireux de réorienter ou rationaliser les fonds de la formation professionnelle sera la farouche opposition des gestionnaires actuels de ce gigantesque gâteau de 31 milliards d'euros, à savoir les organisations professionnelles représentatives, patronales comme de salariés.

Un référendum pour contourner l'obstacle

Consacrer l'essentiel des fonds de formation au public qui en a le plus besoin, à savoir les demandeurs d'emploi, suppose d'entrer en conflit avec ces "corps intermédiaires". D'où la proposition de Nicolas Sarkozy d'en passer par un référendum afin que ce soit le peuple, et non le gouvernement, qui exige la réappropriation de ces fonds et de leur utilisation.

Le financement des organisations syndicales par les entreprises

La position qui consiste à s'opposer à l'immobilisme des organisations syndicales est courageuse, mais elle tranche singulièrement avec le privilège accordé à l'une d'entre elles d'assurer son financement par une taxe de 0,15% prélevée sur la masse salariale des professionnelles de l'artisanat, contre l'avis des Parlementaires. En réalité, Nicolas Sarkozy préconise d'étendre le principe du financement des organisations syndicales par la taxation des entreprises, au delà de l'artisanat, à toutes les branches professionnelles.

Rien n'indique pour l'heure si le produit de cette taxe sera affecté au financement des seules organisations patronales, ou bien également aux organisations syndicales de salariés, comme c'est le cas pour la taxe de 0,15% appliquée dans l'artisanat. Il sera intéressant de suivre les déclarations des organisations patronales éventuellement bénéficiaires, après qu'elles aient juré que leur vertu syndicale ne pouvait s'entendre que d'un financement assuré par leurs seuls adhérents. Quant au principe du financement des organisations de salariés par le patronat, il comporte une contradiction viscérale. Le SDI et ses adhérents se mobiliseront toujours pour s'opposer vigoureusement à une telle éventualité.

Le point de vue du SDI

Sans surprise, la politique proposée par N. Sarkozy dans les 5 années à venir est à front renversé de celle de F. Hollande. Elle est



par ailleurs en droite ligne avec celle menée jusqu'à présent.

Un attachement indéniable à l'entreprise

Nicolas Sarkozy n'a de cesse de chercher à libérer les entreprises des différentes entraves à leur compétitivité ou à leur développement, quitte à bousculer certains dogmatismes. La liste est longue des réformes engagées sur les 5 dernières années en ce sens : loi TEPA, LME (Loi de Modernisation de l'Économie), réforme de la Taxe Professionnelle, EIRL, ...

Une approche indifférenciée de l'entreprise qui pénalise les TPE

L'approche indifférenciée des problématiques des entreprises a malheureusement conduit à de graves erreurs d'appréciation ces 5 dernières années. Chacune des réformes rappelées ci-dessus est critiquable dans ses conséquences concrètes pour les TPE. La loi TEPA a renchéri le coût des heures supplémentaires de 700 millions d'euros pour les entreprises de moins de 20 salariés. La loi LME n'a eu aucun effet sur leurs délais de paiement, mais a gravement désorganisé le secteur du bâtiment avec l'avènement de l'autoentrepreneur et les commerces de proximité avec la suppression de fait des autorisations préalables à l'implantation de grandes surfaces. Selon le dernier sondage réalisé par nos services, l'impact de la réforme de la taxe professionnelle est pour le moins mitigé avec plus de 40% des indépendants interrogés par le SDI en janvier 2012 qui estiment que leurs charges ont augmenté avec la CET (Contribution Économique Territoriale).

Même la suppression des cotisations patronales d'allocation familiale, opportune sur le fond, ne répond pas aux attentes des 1,9 million d'entreprises sans salarié pour lesquelles les charges (toutes les charges patronales) représentent le premier frein à l'embauche, lorsqu'il n'est qu'une variable parmi d'autres pour les entreprises de taille moyenne, et un élément presque négligeable pour les grandes entreprises.

Pour le SDI, c'est en mesurant l'impact, positif ou négatif, des mesures sociales et fiscales applicables aux entreprises qu'il sera possible de donner une efficacité pertinente et réelle aux politiques publiques de financement, de formation et d'emploi.

D'autres annonces à venir ?

À contre courant des autres candidats, Nicolas Sarkozy a choisi de dérouler son programme au fil du temps. À l'heure où nous écrivons ces lignes, le programme n'est donc ni bouclé, ni chiffré. Ceci nous réserve en conséquence d'autres surprises, que nous espérons satisfaisantes pour les TPE.

Les principales mesures de Nicolas Sarkozy

- Accord compétitivité-emploi : modulation à la hausse ou à la baisse des salaires et du temps de travail par accords d'entreprise
- Instaurer la TVA sociale
- Créer une banque de l'Industrie
- Réformer la formation professionnelle
- Le financement des organisations syndicales par les entreprises

Chefs d'entreprise - Indépendants - Artisans

Ensemble pour Réussir

